

Site de LIGNIÈRES-ORGÈRES DÉPÔT D'EXPLOSIFS INDUSTRIELS

Information aux populations

Quelle est l'activité de TITANOBEL ?

TITANOBEL exploite le dépôt implanté sur le territoire de la commune de Lignières-Orgères. Son activité concerne le stockage et la distribution d'explosifs industriels et de matières comburantes pour les carrières et les travaux publics.

Le site de Lignières-Orgères est un site dédié uniquement au stockage d'explosifs.

Aucune fabrication ou mise en œuvre d'explosifs n'est réalisée sur le site.

Cette activité de stockage est autorisée par l'administration via l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1994, actualisé par celui du 15 octobre 2008.

Pourquoi cette plaquette ?

Vous résidez ou travaillez dans les communes de Lignières-Orgères, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Calais-du-désert, qui sont partiellement concernées par un risque industriel majeur.

Cette plaquette vous présente la conduite à tenir en cas d'alerte, celle-ci n'est déclenchée qu'en cas de risque d'accident majeur sur notre site.

Elle vous permettra également de mieux connaître ce risque ainsi que notre mobilisation afin de le prévenir.

Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur ?

C'est un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences dépassent les limites du site. Ses conséquences pourront affecter les personnes, l'environnement ou les biens.

Qu'est-ce qu'un établissement « SEVESO » ?

Suite à l'accident industriel majeur survenu à Seveso en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée « Seveso ». Cette directive impose aux États membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel.

La transposition en droit français s'est faite notamment via le code de l'environnement et l'arrêté du 26 mai 2014 modifié qui fixent les dispositions réglementaires auxquelles doivent satisfaire les établissements SEVESO. L'article L 125-2 du code de l'environnement et l'article R791-30 du code de la sécurité intérieure prescrivent aux industriels classés SEVESO, un devoir d'information à l'attention des populations concernées par un ou des risque(s) industriel(s). C'est l'objet de cette plaquette.

Pour plus d'information sur la réglementation en vigueur :

www.prim.net ou www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

Que fait TITANOBEL pour réduire les risques ?

TITANOBEL a réalisé une étude de danger qui a permis :

- De mettre en évidence les risques associés aux installations et à l'activité du site,
- De prévoir les conséquences en envisageant les scénarios d'accident,
- De définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les prévenir et y faire face (formation du personnel, entretien et maintien des équipements, moyens de lutte incendie).

Cette planification des moyens d'intervention est articulée autour de 2 plans d'urgence :

- **En interne** : un plan d'opération interne (POI) déclenché par TITANOBEL et faisant intervenir son personnel formé avec éventuellement des renforts externes (sapeurs pompiers, gendarmerie, police, etc ...)
- **En externe** : un plan particulier d'intervention (PPI) activé par le préfet, qui prévoit la mobilisation de l'ensemble des moyens d'intervention et de protection de la population, si les conséquences de l'accident dépassent ou sont susceptibles de dépasser les limites de l'emprise industrielle.

Site de LIGNIÈRES-ORGÈRES DÉPÔT D'EXPLOSIFS INDUSTRIELS

Information aux populations



VOUS ENTENDEZ LA SIRENE D'ALERTE : vous devez réagir immédiatement.

L'alerte est donnée par un signal modulé de sirène

Il dure trois fois une minute quarante et une secondes espacées de cinq secondes

Un essai de la sirène est effectuée chaque premier mercredi du mois à douze heure

FAIRE

NE PAS FAIRE

ENTREZ



Mettez-vous à l'abri immédiatement

Si vous êtes

- Dans votre véhicule

Garez-vous et coupez votre moteur. Entrez dans le bâtiment le plus proche.

Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

- A votre domicile, ou dans un bâtiment

Restez-y et enfermez-vous,
En sortant vous pourriez gêner les secours et vous exposez au danger.

- A l'extérieur

Ne restez pas dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne vous exposez pas inutilement aux effets de l'accident.

PROTEGEZ-VOUS



Fermez portes et volets prudemment
Eloignez-vous des fenêtres.
Protégez-vous en vous abritant derrière un obstacle solide (mur porteur, sous-sol...)

ECOUTEZ LA RADIO



France Bleu Mayenne 96,6 Mhz
Des informations sur la nature du danger et son évolution vous seront données.
Les mesures de sécurité à respecter seront rappelées.

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE



Ne vous exposez pas au danger en allant chercher vos enfants les responsables de l'école s'occupent d'eux.

NE TELEPHONEZ PAS



pour ne pas encombre les lignes et réseaux téléphoniques nécessaires aux secours.

Toutes les informations vous seront données par la radio.

NE RESTEZ PAS PRES DES SURFACES VITRES

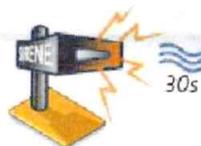


Les bris de vitres peuvent provoquer de très graves coupures.

NE VOUS DEPLACEZ PAS



Vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



LA FIN DE L'ALERTE

Le signal de sirène est continu pendant trente seconde

Risques industriels majeurs



Site de LIGNIÈRES-ORGÈRES
DÉPÔT D'EXPLOSIFS INDUSTRIELS

EXPLOSIFS • FORAGE • MINAGE

Information aux populations

Numéros utiles

A ne pas contacter en cas d'accident

En cas d'accident, appliquez les consignes d'urgence
et écoutez France Bleu Mayenne (96,6 Mhz).

TITANOBEL
Siège social
Rue de l'industrie
21270 PONTAILLER SUR SAÔNE
Tél : 03 80 47 67 10
Courriel : siege.pontailler@titanobel.com

MAIRIE de Ligniè-res-Orgères
19, rue de Caen
53140 LIGNIERES-ORGERES
Tél : 02 43 03 07 44
Fax : 02 43 03 17 35

TITANOBEL
Dépôt de Ligniè-res-Orgères
Domaine de Monnaie
53140 LIGNIERES-ORGERES
Tél : 02 43 03 04 78
Courriel : lignieres@titanobel.com

MAIRIE de Pré-en-Pail-Saint-Samson
2, place de la République
53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson
Tél : 02 43 30 26 60

PREFECTURE DE LA MAYENNE
Cabinet du préfet – S.I.D.P.C.
46, rue Mazagran – CS 91507
53015 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 01 50 00
Courriel : pref-defense-protection-cvile@mayenne.gouv.fr

MAIRIE de Saint-Calais-du-Désert
16, rue de la mairie
53140 SAINT CALAIS DU DESERT
Tél : 02 43 03 84 36
Fax : 02 43 04 41 26

DREAL Pays de la Loire
Unité départementale de Laval
Cité administrative
Rue Mac Donald
BP 3875
53030 LAVAL Cedex 9
Tél : 02 43 67 88 76

Version du 11 décembre 2019